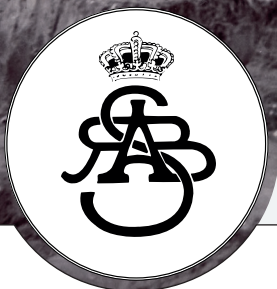


bpost
PP | 1/7782
1050 Bruxelles
P.006842



SOCIÉTÉ ROYALE
D'ARCHÉOLOGIE
DE BRUXELLES
BULLETIN D'INFORMATION

N°100 juin 2025

PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL - SOCIÉTÉ ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES
Éditeur responsable : Alain Dierkens, 65 Square des Latins, boîte 6 - 1050 Bruxelles

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alain DIERKENS, Président
Anne VANDENBULCKE, Vice-Présidente
Stéphane DEMETER, Secrétaire général
David GUILARDIAN, Trésorier
David KUSMAN, Trésorier adjoint

Membres : Laurent BAVAY, Ann DEGRAEVE, Robert DE MÛELENAERE,
Alexandra DE POORTER, Christophe LOIR, Didier MARTENS, Sylvianne
MODRIE, Marina PELTZER et André VANRIE

Membres d'honneur de la Société : Jean-Claude ÉCHEMENT, Jean-Pierre
VANDEN BRANDEN et Jean-Didier VAN PUYVELDE

ÉQUIPE

Pierre ANAGNOSTOPOULOS (historien de l'art)
Mohammed BARRY (opérateur)
André DE HARENNE (infographiste)
Ousmane DIALLO (opérateur)
Michel FOURNY (archéologue)
Alessandro GIUMMARRA (opérateur)
Daniel RODRIGUEZ LOPEZ (archéologue)
Nancy SCARPITTA (secrétaire)

BULLETIN D'INFORMATION de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles
N° 100 - JUIN 2025 - ISSN : 2953-1276

Éditeur responsable : Alain DIERKENS
65 square des Latins, boîte 6 - 1050 Bruxelles
Réalisation : André DE HARENNE

Avec le soutien de la Ville de Bruxelles et d'urban.brussels.

Couverture. Des membres de la SRAB visitant un chantier archéologique, probablement
le cimetière mérovingien du Champ-Sainte-Anne à Anderlecht (vers 1890). Photographie :
Mme A. Cadot.

Points de vue sur le bas de la ville de Bruxelles : les belvédères de la Corniche royale

Christophe LOIR
Université libre de Bruxelles

À Bruxelles, le relief de la vallée de la Senne est à la base de la distinction entre une ville haute et une ville basse. Les différences de niveaux de l'espace bruxellois offrent de multiples points de vue qui, au fil des siècles, ont été valorisés et mis en scène par des dispositifs architecturaux, paysagers et urbanistiques.

Parmi ces mises en scène des points de vue bruxellois se distinguent cinq remarquables belvédères qui furent aménagés aux XIX^e et XX^e siècles le long de la rue Royale et de la rue de la Régence : le belvédère du Jardin Botanique (depuis la rue Royale), le belvédère de la place du Congrès (puis de l'esplanade de la Cité administrative), le belvédère de la rue Baron Horta (monument Belliard), le belvédère du Mont des Arts et le belvédère de la place Poelaert. Ces cinq belvédères forment ce que nous avons proposé avec Cecilia Paredes et Stéphane Demeter d'appeler la « Corniche royale »¹.

L'expression « Corniche royale »

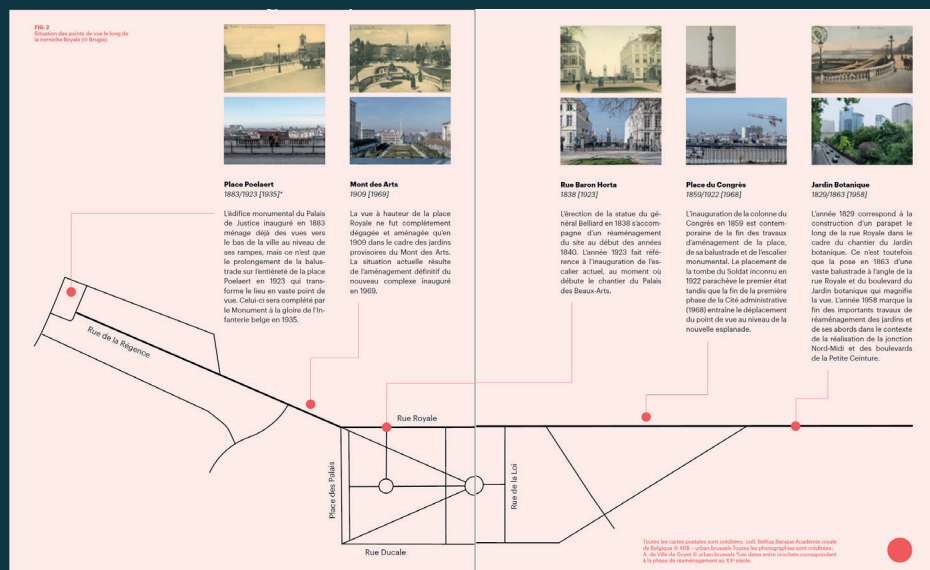
Le terme « corniche » fait référence aux caractéristiques topographiques, en l'occurrence l'axe (rue Royale – place Royale - rue de la Régence) aménagé à flanc de colline, l'altitude de cette corniche variant entre 47 m et 63 m (à titre d'exemple dans la ville basse, la place De Brouckère est, elle, située à 18 m d'altitude). La référence à la forte déclivité bruxelloise se retrouve d'ailleurs dans plusieurs toponymes situés aux abords de cet axe : Mont des Arts, rue Montagne de la Cour, rue Montagne du Parc, Coudenberg, Treurenberg. Le terme « corniche » lui-même, que nous proposons d'utiliser, fut parfois utilisé par des contemporains de l'aménagement de ces belvédères, tel l'architecte Victor Bourgeois en 1932 :

« S'il faut sauver les monuments et les places, ne faut-il pas chercher à préserver la vue d'ensemble ? Oui il y a l'importante

1 Dossier « Points de vue », dans *Bruxelles Patrimoines*, n° 36, automne 2022.

question de la route de corniche : Porte de Schaerbeek [Jardin botanique] – Palais de Justice [place Poelaert], qui seule permettrait la conquête générale du panorama bruxellois, en découvrant son axe immense et continu : la vallée de la Senne »².

L'adjectif « royal » dans l'expression « Corniche royale » rappelle quant à lui les toponymes des espaces publics qui en constituent une part essentielle (place Royale, rue Royale, Quartier royal) ainsi que l'expression « Tracé royal » utilisée pour caractériser l'axe de 7 km entre le Palais royal (place des Palais) et le Château royal (Laeken). Dans le cas des cinq belvédères analysés ici, l'usage de l'expression « Corniche royale » offre, par rapport à celle de « Tracé royal », le double avantage de mieux correspondre au périmètre dans lequel ceux-ci sont localisés et de souligner les caractéristiques topographiques : la déclivité du terrain et, implicitement, la scénographie du paysage. La Corniche royale est donc l'axe de 2 km reliant la place Poelaert au Jardin botanique et le long duquel cinq points de vue furent aménagés en belvédères afin de ménager des panoramas sur la ville basse.



Christophe LOIR, « La Corniche royale », dans *Bruxelles Patrimoines*, n° 36, automne 2022, p. 10-11.

2 Victor BOURGEOIS, « L'urbanisation du Grand Bruxelles », conférence organisée par la SCAB [Société centrale d'Architecture de Belgique] le 11 février 1932, dans *L'Émulation*, t. 52, 1932, 6, p. 167-183.

L'ensemble formé par ces cinq belvédères le long de la Corniche royale est une œuvre collective constituée progressivement au cours des XIX^e et XX^e siècles. On peut distinguer deux phases. Tout d'abord, la phase formative correspond à la création de la première génération des cinq belvédères. Elle s'étend de l'année 1825, année du premier projet d'aménagement d'un point de vue (future place du Congrès) dans le contexte du prolongement de la rue Royale jusqu'à la Porte de Schaerbeek, à l'année 1923, lorsque s'achevèrent les travaux de construction de la balustrade de la place Poelaert et du nouvel escalier situé derrière le monument Belliard (actuelle rue Baron Horta). Durant cette période, ce sont les principes d'embellissement qui avaient présidé dès la fin du XVIII^e siècle à l'aménagement de la place Royale et du Parc de Bruxelles qui servirent de références architecturales, urbanistiques et paysagères. La seconde phase, la phase de mutation (c. 1950 - c. 1970) correspond à la transformation assez profonde du Jardin botanique, des abords de la place du Congrès (Cité administrative) ainsi qu'au réaménagement complet du Mont des Arts qui avait initialement été aménagé pour l'Exposition universelle de 1910 sous la forme de jardins en terrasse. Cette reconfiguration de la Corniche royale durant les Trente Glorieuses fut entreprise dans le contexte de grands travaux d'infrastructures routières et ferroviaires (Petite Ceinture et Jonction Nord-Midi).

Les éléments constitutifs de la Corniche royale

L'analyse comparative des cinq belvédères de la Corniche royale permet de dégager plusieurs éléments caractéristiques qui, au-delà des styles, sont autant de moyens de magnifier les lieux et d'assurer la cohérence générale de l'ensemble.



Table d'orientation représentant le panorama perçu depuis la balustrade de la place Poelaert (*in situ*), relief en bronze sur une structure en pierre bleue, 130 x 40,5 x 4 cm, [1928]. © Christophe Loir.

La présence d'un panorama est un élément intrinsèque puisque le rôle même de ces belvédères est de faire découvrir depuis des lieux élevés un vaste paysage jugé digne d'intérêt. Pour saisir ce que les créateurs de ces belvédères souhaitaient montrer, il est nécessaire de reconstituer le paysage d'époque grâce à des descriptions et des sources iconographiques telles que les cartes postales dont l'essor au début du xx^e siècle correspond à la fin de la phase formative de la Corniche royale. Pour la place Poelaert, une source exceptionnelle subsiste toujours *in situ* : la table d'orientation inaugurée en 1928 et représentant le panorama perçu à l'époque depuis la balustrade.

Le second élément constitutif de ces belvédères est la présence d'escaliers monumentaux qui permettent de relier le haut et le bas de la ville. L'exemple conservé le plus remarquable pour la première génération de belvédères est sans aucun doute l'escalier de la rue Baron Horta exécuté entre 1921 et 1923 par l'architecte de la Ville François Malfait (1872-1955). Celui-ci permet de racheter la déclivité entre la rue Royale et la rue Ravenstein, mais aussi de monumentaliser les lieux et d'assurer



Escalier de la rue Baron Horta exécuté par l'architecte François Malfait entre 1921 et 1923 © wikipedia (état 2012).

une continuité avec l'espace en contrebas, en particulier le square de la Maturité que le même Malfait aménage quasi simultanément avec le sculpteur Victor Rousseau (1865-1954) et le paysagiste Jules Buysens (1872-1958), le tout formant une œuvre totale faisant partie du belvédère.

Troisième élément constitutif, chacun des belvédères comporte un cadre architectural prestigieux réalisé par des architectes de premier plan, citons notamment Tilman-François Suys (1783-1861), Joseph Poelaert (1817-1879) ou Victor Horta (1861-1947). Ce dernier réalisa non seulement le Palais des Beaux-Arts en l'intégrant avec beaucoup de finesse au belvédère du monument Belliard, mais il proposa aussi diverses solutions pour la place Poelaert et se mobilisa pour la conservation du panorama du Jardin botanique. Plusieurs immeubles situés aux abords de ces points de vue possèdent eux-mêmes des balcons ou des belvédères permettant d'apprécier le panorama d'encore plus haut comme en témoignent encore les toits-terrasses de l'ancien *Old England* (actuel Musée des Instruments de Musique) et du palais des Beaux-Arts ainsi que la coupole du Palais de Justice et la plateforme située en haut de la Colonne du Congrès.

Les balustrades constituent un autre élément omniprésent. Ces garde-corps présentent plusieurs fonctions : sécuriser en protégeant des chutes, servir de support au mobilier urbain (candélabres, vases, tables d'orientation), indiquer aux passants la localisation du point de vue, lui permettre de s'accouder pour mieux jouir du panorama, mais aussi unifier l'espace puisqu'il structure la composition (1691 mètres linéaires de balustrades historiques sont encore conservés le long des belvédères) et que le motif de la balustrade est fréquemment repris sur les bâtiments environnants au niveau des balcons ou des couronnements à l'exemple du couronnement du Palais de Justice, de la rotonde du Jardin botanique et des immeubles de la place du Congrès. Notons que dans le cas du square de la Maturité, François Malfait opta pour un garde-corps dont le motif en entrelacs fait directement référence à celui présent sur les prestigieuses façades de la place Royale édifiées près de 150 ans plus tôt et dont la construction avait marqué le début des embellissements du haut de la ville. D'innombrables architectes reprirent d'ailleurs aux ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles cette citation du motif en entrelacs dans le Quartier royal et son extension, le Quartier Léopold.

Outre le panorama, les escaliers monumentaux, le cadre architectural prestigieux et les balustrades unifiant l'espace public, il faut également mentionner, comme élément constitutif, la qualité des aménagements de voirie. C'est d'ailleurs le long de la Corniche royale, durant les années 1840 et 1850, que les célèbres architectes Jean-Pierre Cluysenaar (1811-1880) et Tilman-François Suys (1783-1861) élaborèrent les nou-



Garde-corps du square de la Maturité avec motif en entrelacs, dépôts de la Ville de Bruxelles à Haren (12 mars 2025) © site facebook de Florence Frelinx



Vue prise en 1910 par le photographe Victor Hennebert depuis l'une des terrasses du premier Mont des Arts © KIK-IRPA

velles formes et matériaux de la voirie destinée aux beaux quartiers de la capitale. C'est particulièrement visible place du Congrès et aux abords du monument Belliard. On peut encore aujourd'hui y apprécier la qualité et l'homogénéité des matériaux, le traitement architectural de l'espace public grâce à la richesse de la modénature, c'est-à-dire l'effet obtenu par les profils et proportions des différentes moulurations (bordures de trottoir, soubassements des clôtures et des garde-corps, socles des monuments, bases des candélabres et des piliers, etc). Notons également que cette voirie a été conçue pour une mobilité douce correspondant à un espace public partagé (les piétons pouvaient circuler librement sur l'ensemble de l'espace public) avec modération de la vitesse (émergence de la culture urbaine de la promenade), absence de stationnement et priorité de la fonction de séjour sur la fonction circulatoire.



Détail d'un cliché pris en 1917-1918 par la *Kommission für die photographische Inventarisierung der belgischen Kunstdenkmäler* © KIK-IRPA cliché A008921. La voirie est conçue comme un élément de l'espace public qui bénéficie d'un traitement architectural grâce à la richesse de la modénature, les bordures de trottoirs dialoguant avec les moulurations du soubassement de la balustrade, du socle du monument Belliard, de la base des candélabres et du soubassement de la grille du Parc.

La mise en lumière des belvédères est elle aussi savamment étudiée dès l'origine de ceux-ci et ce sont des candélabres particulièrement ouvragés qui y seront posés, à l'exemple de ceux, toujours conservés, de la place du Congrès dessinés par l'architecte Jean-Pierre Cluysenaar (1811-1880) et sculptés par Jean-Joseph Jaquet (1822-1898). Le dépouillement des archives montre que la localisation de ces candélabres sur la balustrade, leur hauteur et leur forme furent longuement étudiées non seulement sur dessins, mais également sur le terrain à l'aide de simulacres.

Contemporains du développement de la statuophilie, les belvédères sont également tous pourvus de monuments sculptés. L'inauguration en 1838 de la statue du général Belliard en haut de l'actuelle rue Baron Horta représente d'ailleurs un moment-clé dans l'histoire monumentale puisqu'il s'agit, dans l'espace bruxellois, de la première statue publique érigée en l'honneur d'un personnage non issu de la famille royale (au contraire de Charles de Lorraine dont la statue avait été érigée sur la place Royale). Par la suite, les autres points de vue seront dotés d'une imposante colonne (colonne du Congrès), d'un riche programme sculpté

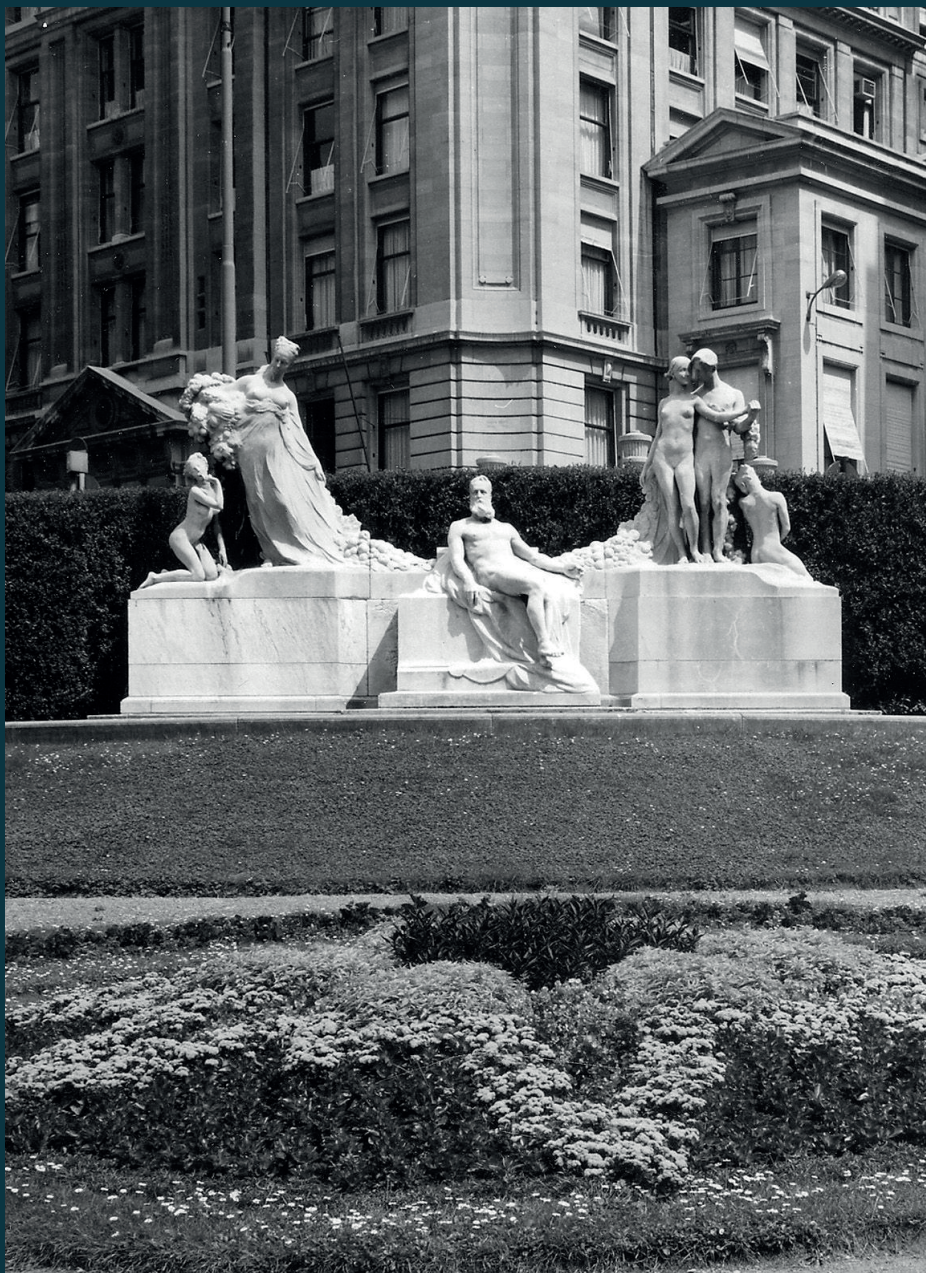
(Jardin botanique, Mont des Arts) ou d'un monument à la gloire de l'infanterie belge (place Poelaert). Le groupe sculpté de la Maturité réalisé par Victor Rousseau (1865-1954) placé dans le square éponyme situé rue Ravenstein, dans la prolongation du parcours de l'escalier du belvédère de la rue Baron Horta dont il est contemporain, doit être compris dans ce même ensemble de monuments constitutifs de la Corniche royale.

Dernier élément constitutif, et non des moindres, la végétation joue un rôle structurant essentiel tant au niveau des différents belvédères que le long de l'axe qui les réunit. Cette nature citadine s'adapte finement à l'échelle des lieux et à leur morphologie, offrant une riche palette végétale ainsi que des typologies variées : parterre au pied d'un escalier (rue Baron Horta), abords d'un édifice (jardin autour de l'église Notre-Dame des Victoires au Sablon), plantations d'alignement (boulevards extérieurs), square (square de la place du Congrès, square de la Maturité, square du Petit Sablon, square de la place de la Liberté, ancien square de la place du Musée), jardin (Jardin botanique, Mont des Arts, Cité administrative) ou parc (parc

de Bruxelles). Ces compositions végétales complexes furent conçues au cours des XIX^e et XX^e siècles par des paysagistes de renom, mentionnons Louis Fuchs (1818-1904), Jules Vacherot (1862-1925), Jules Buysens (1872-1958), René Pechère (1908-2002).



Candélabre de la place du Congrès réalisé vers 1855 par l'architecte Jean-Pierre Cluysenaar et le sculpteur Jean-Joseph Jaquet, photographie de Benoît LF et Micheline Casier [En ligne] <https://be-monumen.be/patrimoine-belge/lampadaires-place-du-congres-bruxelles/>



La Maturité (1922), groupe monumental sculpté par Victor Rousseau dans le cadre de l'aménagement de la Corniche royale © KIK-IRPA.BRUSSELS (M154724), 1980 [En ligne] <https://collections.heritage.brussels/fr/objects/83169#&gid=null&pid=2>

Jardin suspendu de la Cité administrative aménagé par le paysagiste René Pechère © urban.brussels [En ligne] <https://sites.heritage.brussels/fr/sites/108>





Conclusions : un patrimoine en danger

Les cinq belvédères aménagés le long de la Corniche royale entre 1825 et 1923 et, pour trois d'entre eux, transformés durant les années 1950-1970, comptent parmi les paysages urbains historiques les plus remarquables de Bruxelles : vues panoramiques, escaliers monumentaux, cadre architectural prestigieux, balustrades unifiant l'espace public, voirie particulièrement soignée, mise en lumière au moyen de candélabres ouvragés, statuaire publique monumentale, végétalisation intégrée.

Pourtant, malgré leur qualité patrimoniale, ces belvédères sont en danger : dégradation de l'état de conservation de l'escalier de la rue Baron Horta et du monument Belliard, abattage des arbres de la Cité administrative, démolition du square de la Maturité, projet de réaménagement de la place du Congrès en plain-pied ou vaste Masterplan Haut-Bas de la Ville (Coteaux) devant entraîner la reconfiguration de toutes ces prestigieuses liaisons historiques.

Il est donc urgent d'approfondir la connaissance de l'histoire de ces belvédères, d'en analyser les caractéristiques, d'en évaluer l'intérêt patrimonial et, dans une approche à la fois durable et patrimoniale, de s'appuyer finement sur cet existant pour répondre aux défis urbains actuels.

Orientation bibliographique et sitographique

Dossier « Points de vue », dans *Bruxelles Patrimoines*, n° 36, automne 2022 (plusieurs articles traitent de la Corniche royale).

Christophe LOIR, « 1928. Les belvédères de la Corniche royale. Table d'orientation du panorama vu depuis la place Poelaert », dans Bram VANNIEUWENHUYZE, Philippe DE MAEYER, Michèle GALAND, Christophe LOIR & Guy VANTHEMSCHE (éds), *L'histoire de Bruxelles en cartes anciennes*, Bruxelles, éditions Racine, à paraître.

Site de la Commission royale des Monuments et des Sites de Bruxelles-Capitale [En ligne] <https://crms.brussels/> (lettre ouverte « Les paysages urbains historiques bruxellois. Un patrimoine en danger » ainsi que les nombreux avis de la CRMS dans le périmètre de la Corniche royale).

Résumé d'un exposé présenté à la tribune de la SRAB, à l'issue de l'Assemblée générale statutaire tenue dans la salle des Milices de l'Hôtel de Ville de Bruxelles le 18 mars 2025

COTISATION 2025

Nous rappelons à nos membres qu'il est encore temps de renouveler leur cotisation pour 2025.

Pour rappel le montant de la cotisation annuelle a hélas dû être majoré et être porté à 40 € ; il doit être versé au compte BE24 0000 0265 1938 de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles.

Un supplément de 7 € est demandé pour la livraison postale des Annales qui, à défaut, sont distribuées lors des réunions.

Merci d'indiquer sur le virement, soit « membre » (40 €), soit « membre + port » (47 €).

NB : Pour rappel, le SPF Finances a accordé à la SRAB l'agrément lui permettant d'offrir une réduction d'impôt pour les dons qui lui seraient faits en argent.

COLOPHON

Comité de rédaction de ce 100^e bulletin d'information

Pierre ANAGNOSTOPOULOS Christophe LOIR

François BLARY Didier MARTENS

Sylvie BYL Fañch THORAVAL

Paulo CHARRUADAS Michel VAN ASSCHE

Marie CORNAZ Pascale VANDERVELLEN

Alain DIERKENS Benjamin VAN NIEUWENHOVE

Michel FOURNY Martine VRIJENS



Fondée à Bruxelles en 1887

TABLE DES MATIÈRES

03

Le mot du
Président

06

L'archéologue
François Hubert ...

34

La tombe de Blanche-
Neige et les re-
cherches ...

41

La Grand-Place de
Bruxelles ...

48

Bruxelles en
Bretagne ...

59

Quelques lieux
investis par la
Société ...

66

Points de vue sur
le bas de la ville
de Bruxelles ...

78

Irma Sèthe à
Bruxelles ...

91

Le MIM, centre
historique de
l'étude ...

NOS BUREAUX

Ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h
Local : UB.1.163 - ULB Solbosch

 Société royale d'Archéologie de Bruxelles asbl
c/o Université libre de Bruxelles / CP 133/01
50, avenue Franklin Roosevelt
1050 Bruxelles

 **02 650 24 97**

 **secretariat@srab.be**

Découvrez nos publications, nos activités
mensuelles, nos chantiers en cours :

WWW.SRAB.BE